

Appel à projets de recherche clinique hospitaliers dans le domaine des maladies infectieuses émergentes et réémergentes - ReCH-MIE 2023

Liste indicative et évolutive des pathogènes prioritaires

Cette liste a été élaborée par un groupe d'experts mis en place par l'ANRS MIE.
Elle identifie les pathogènes infectieux susceptibles de provoquer une urgence de santé publique et des perturbations sociales et économiques en France, les territoires français et en Europe.
Cette liste sera revue annuellement et en affinant la méthodologie utilisée.

VIRUS	Exemples
Arenaviridae	Lassa, Machupo...
Bunyaviridae	Virus de la fièvre de la vallée du Rift, virus de la fièvre de Congo-Crimée...
Coronaviridae	MERS-CoV, SARS, SARS-CoV-2...
Filoviridae	Ebola, Marburg...
Flaviviridae	Virus de la fièvre jaune, dengue, Zika, West Nile...
Orthomyxoviridae	Virus de la grippe...
Pneumoviridae	Virus respiratoire syncytial...
Paramyxoviridae	Nipah...
PoXviridae	Variole, Monkey Pox...
Togaviridae	Chikungunya, virus de l'encéphalite équine, O'nyong-nyong...

* En raison du contexte actuel, les poliovirus seront éligibles dans le cadre de l'AAP ReCH-MIE 2023

BACTERIES	Pathologies
Francisella tularensis tularensis	Tularémie
Yersinia pestis	Peste
Bacillus anthracis	Maladie du charbon (« anthrax »)

Pour toute question sur les pathogènes éligibles, merci de contacter l'équipe AAP : aap@anrs.fr